



Non au transfert des taxes douanières à la DGFIP !

Non au démantèlement de la Douane !

Un groupe de travail sur le transfert des taxes douanières à la DGFIP s'est tenu le 30 avril 2021.

Les 27 agents de la Douane et des Finances publiques réunis, à Toulouse le 11 mai à l'initiative de la CGT, pour débattre du transfert des taxes douanières vers la Direction générale des Finances publiques, ont pris acte de la volonté gouvernementale de réunir la gestion et le recouvrement des taxes dans les mains d'une même direction, pour mettre au service des entreprises un interlocuteur fiscal unique, quitte pour cela à changer les modalités de contrôle (fin des contrôles marchandises) et de recouvrement (créances irrécouvrables).

Ces taxes sont en cours de transfert depuis deux ans : en 2019, il s'est agi de la taxe sur les boissons non alcooliques, en 2020 et 2021, de la taxe générale sur les activités polluantes. En 2022, il s'agira de la TVA à l'importation, des trois taxes intérieures de consommation (électricité, gaz et charbon), du droit annuel de francisation du navire (carte grise) ; en 2023 ce seront les amendes et en 2024, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE anciennement TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers) et le seul recouvrement les contributions indirectes tabacs et alcools.

Ces transferts ont donc une double incidence sur :

- Les missions (les douaniers effectuent essentiellement des contrôles marchandises quand ceux menés aux Finances publiques reposent surtout sur les flux financiers et l'examen des pièces comptables), avec de grosses inquiétudes sur la protection de la population et de l'environnement ;
- Les agents, qu'il s'agisse des douaniers qui vont suivre leur mission et intégrer la DGFIP ou perdre leur poste et devoir se recaser à la Douane (ou pas), ou qu'il s'agisse des agents des Finances publiques qui vont « hériter » de ces nouvelles missions (sans création de postes).

Notre crainte est évidemment qu'au passage, des emplois soient supprimés, ce qui est sous-jacent dans les expressions utilisées dans les documents préparatoires du groupe de travail.

Le moins que l'on puisse dire est que ceux-ci manquent de clarté et de précision et nous ne pouvons admettre que le nombre de postes nécessaires aux missions ne soit toujours pas calibré, quelle que soit l'origine de l'agent qui y sera affecté !

Il apparaît que le chiffre de 703 équivalents temps plein (ETP) à transférer vers la DGFIP, estimé par la Douane pour assurer la mission, sera largement insuffisant. En effet, le rapporteur des Finances a jugé que le nombre réel d'emplois concernés serait plus proche des 3 000 que des 700...

Au final, **sous couvert d'unification du recouvrement, c'est la fin programmée des missions fiscales de l'administration des douanes, avec la suppression d'une grande partie de ses missions et implantations qui est en cours.** C'est également la fin des contrôles marchandises, avec des conséquences sur la sécurité des citoyens et sur l'environnement. En effet, non seulement l'assiette des taxes est transférée à la DGFIP, mais également leur contrôle, en tout cas officiellement. Ainsi, on supprime de fait les contrôles des marchandises à la circulation, que seule la DGDDI est apte à réaliser de manière réaliste.

Qui plus est, plusieurs dizaines de millions d'euros vont disparaître des sommes à recouvrer. En effet, les Douanes ont annoncé qu'elles pourraient abandonner le recouvrement (admettre en non-valeur) de 28 % des restes à recouvrer, afin de faciliter le transfert de la fiscalité à la DGFIP. **C'est à nos yeux tout à fait inacceptable, voire scandaleux, dans le cadre d'une période de déficits publics.** Nous nous demandons d'ailleurs si les parlementaires qui ont voté la loi de finances 2021 avaient connaissance de cette disposition fiscale au moment de leur vote. Dans cette logique purement comptable, on peut même se demander si l'économie de gestion, et donc de personnel, sera à la hauteur de cet abandon de recettes.

Nous nous prononçons contre ces transferts, qui n'ont pour objectif que de supprimer de la Douane une mission au faux prétexte d'économies budgétaires, en supprimant des emplois. Ces suppressions vont mettre en péril cette administration, permettant au ministre de l'Économie de lui donner le coup de grâce, en rattachant dans l'avenir la branche « surveillance » au ministère de l'Intérieur, comme certains en rêvent depuis des années.

Pour nous, la vision purement libérale de ne considérer les fonctionnaires que comme un coût est d'un autre âge et cette contre-réforme néglige l'impact qu'auront des modalités différentes de contrôles sur la sécurité des citoyens.

Le pays a besoin de contrôles des agents de la Douane, pour les finances de l'État comme pour la protection des populations !

Le pays a besoin des contrôles des agents des Finances publiques, pour recouvrer les 80 milliards annuels de fraude fiscale et veiller à la régularité des dépenses et recettes publiques !

Nous appelons les agents de toutes les directions du ministère des Finances à se mobiliser, notamment par la généralisation de HTII, et à être conjointement en action pour contrer cette casse méthodique du service public.